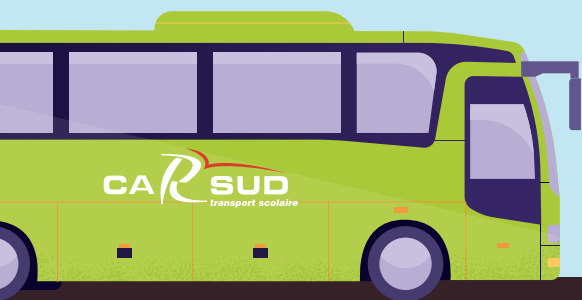


LE TUTO POUR S'INSCRIRE EN LIGNE

Communauté d'Agglomération du Sud
Entre-Deux · Le Tampon · Saint-Joseph · Saint-Philippe



1 JE TÉLÉCHARGE MON FORMULAIRE D'INSCRIPTION SUR :

- www.casud.re,
- Les sites internet des communes membres,
- Dans l'agence CARSUD de mon domicile.

2

JE COMPLÈTE LE FORMULAIRE

Dans la rubrique « **échancier de paiement des transports scolaires année 2020-2021** » :

- Je coche paiement « **en ligne** » et
- J'entoure dans la rubrique « **échéance** » mon mode de paiement (annuel, trimestriel ou en 10 mensualités).



3

JE TRANSMET MON DOSSIER

(formulaire+pièces demandées) :

- par mail sur l'adresse de l'agence de mon secteur,
- Je le dépose dans la boîte aux lettres de l'agence CARSUD la plus proche.



4

J'ATTENDS

de recevoir mon numéro de dossier par « SMS » ainsi que le lien URL pour me connecter à la boutique en ligne.

JE DISPOSE DÉJÀ D'UN COMPTE CLIENT

- Je me connecte à mon compte,
- Je clique sur l'onglet « **boutique** », je sélectionne « **scolaires PASS SCOL'R** »,
- Je clique sur mon titre et je l'achète (suivre les différentes étapes d'achat),
- J'imprime et je conserve ma facture.

NE PAS SE RENDRE DANS L'ONGLET « TOUT PUBLIC » POUR L'ACHAT DE TITRES SCOLAIRES.

SI VOUS SOUHAITEZ ACHETER UN TITRE « TOUT PUBLIC » : FAITE LA DEMANDE DE CARTE « MY PASS » DANS L'ONGLET « DEMANDE D'INSCRIPTION »

JE NE DISPOSE PAS DE COMPTE CLIENT

- Je clique sur « **je créer un compte** »,
- Je renseigne mon numéro de dossier reçu par SMS,
- Je renseigne le nom, prénom, date de naissance de l'élève ,
- Je renseigne l'adresse mail du représentant légal,
- Je renseigne mon adresse,
- Je clique sur l'onglet « **boutique** », je sélectionne « **scolaires PASS SCOL'R** »,
- Je clique sur mon titre et je l'achète (suivre les différentes étapes d'achat),
- J'imprime et je conserve ma facture.

NE PAS SE RENDRE DANS L'ONGLET « TOUT PUBLIC » POUR L'ACHAT DE TITRES SCOLAIRES.

LES INFORMATIONS DOIVENT CONCERNER L'ÉLÈVE ET NON LE PARENT.

BIEN RENSEIGNER L'ADRESSE POUR L'ENVOI DU TITRE DE TRANSPORTS.



5

JE REÇOIS MON TITRE PAR VOIE POSTALE

En cas de non-réception du titre de transports dans un délai d'un mois, veuillez prendre contact avec l'agence la plus proche de votre domicile.